

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, GASNIER Richard.

Excusés : MM MORISSET Gilles, GIRAUD Isabelle, HELTZLÉ Jérôme.

Absents : BOYER Christophe, BRUNO Christian, LEBAY Paule.

Monsieur Dimitri MULTEAU a été désigné secrétaire.

Vœu relatif à l'installation d'un dispositif de recueil biométrique à Veuzain-sur-Loire

Délibération N°26/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

M. le Maire rappelle que les cartes d'identité sont traitées depuis mars 2017 par une procédure alignée sur celle en vigueur pour les passeports biométriques. Il n'est désormais plus possible d'effectuer les démarches de demande de carte nationale d'identité à la mairie de son domicile. Seuls treize sites sont équipés pour le faire en Loir-et-Cher. L'ouest blésois n'étant pas desservi, les habitants de Mesland sont en conséquence contraints de se déplacer à Blois ou Montrichard pour effectuer les démarches (prise d'empreintes, retrait de carte, ...).

Afin de limiter les déplacements et les contraintes de temps, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à 9 voix POUR le vœu qu'un dispositif de recueil biométrique soit installé à Veuzain-sur-Loire.

Marché d'aménagement de voirie en entrée de bourg Route d'Onzain – Choix de l'entreprise de travaux

Délibération N°27/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

M. le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été lancé sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Arcamzo de Cellettes pour requalifier la voirie d'entrée de bourg Route d'Onzain. Quatre entreprises ont déposé des offres :

- EUROVIA Centre Loire 41000 BLOIS pour un montant de 179 550.00 € HT
- BLOIS SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS (BSTP) 41000 BLOIS pour un montant de 184 985.00 HT
- LEFEVRE 41100 PEZOU pour un montant de 188 565.82 HT
- ROCHETTE 18000 BOURGES pour un montant de 169 725.70 HT

Selon les critères de sélection énoncés au marché, l'analyse effectuée par le maître d'œuvre Arcamzo a permis d'effectuer le classement suivant :

- 1) EUROVIA Centre Loire 41000 BLOIS avec une note globale de 97.86/100
- 2) BLOIS SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS (BSTP) 41000 BLOIS avec une note globale de 86.69/100
- 3) ROCHETTE 18000 BOURGES avec une note globale de 86/100 (Le rapport d'analyse stipule qu'une erreur a été détectée dans le DQE. Après rectification, le total de l'offre s'élève à 178 905.70 € HT).
- 4) LEFEVRE 41100 PEZOU avec une note globale de 76.62/100

Suite à cette ouverture de plis, une négociation a été engagée avec les trois entreprises les mieux placées. Les offres négociées remises sont les suivantes :

- EUROVIA Centre Loire 41000 BLOIS à **169 801.00 € HT**
- ROCHETTE 18000 BOURGES pour un montant de **165 072.18 € HT**
- BLOIS SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS (BSTP) 41000 BLOIS pour un montant de **176 725.00 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA Centre Loire 41000 BLOIS au prix de 169 801.00 € HT (203 761.20 € TTC) pour effectuer les travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le marché et tous documents afférents à cette affaire.

Avenant à marché de maîtrise d'œuvre

Délibération N°28/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

L'entreprise ARCAMZO est attributaire du marché de maîtrise d'aménagement d'entrée de bourg Route d'Onzain. Sa rémunération est de 4.30% du prix d'estimation des travaux à l'issue de la phase PROJET, soit 116 124.25 € HT.

Le Conseil départemental a pris postérieurement la décision de refaire la couche d'enrobé pour un montant de travaux estimé à 35 000 € HT et d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Mesland. Ces travaux ont été intégrés dans le marché lancé par la commune sous maîtrise d'œuvre ARCAMZO.

Il convient donc de faire passer un avenant pour porter la rémunération du Cabinet ARCAMZO à 4.30 % de la nouvelle estimation des travaux d'enrobé inclus qui s'élève à 151 124.25 € HT. Cet avenant porte la rémunération de l'entreprise ARCAMZO à 6 498.34 € HT (7 798.01 € TTC) pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer.

Approbation devis SPIE pour déplacements de candélabres

Délibération N°29/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

L'aménagement d'entrée de bourg Route d'Onzain nécessite le déplacement de candélabres, positionnés provisoirement en retrait de la voie pour des raisons de sécurité lors des travaux d'enfouissement de réseaux aériens. Le devis présenté par la Société SPIE Ouest-Centre, Agence de Blois, s'élève à la somme de 3202.80 € HT (3843.36 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver ce devis présenté par la Sté SPIE et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer.

Choix d'entreprise pour changement de fenêtres dans un logement communal de l'Ancien Presbytère

Délibération N°30/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

M. le Maire indique qu'il a enregistré une demande des locataires en début d'année 2017 pour qu'un changement d'huissieries du logement qu'ils occupent au 1 Place de l'Eglise soit réalisé. Après visite des lieux, il s'avère qu'en effet les huissieries vitrées sont en mauvais état (le mastic a coulé) et ne remplissent plus leur fonction.

Dans le cadre de la politique d'économies d'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique des ménages, il est urgent de réaliser ces travaux d'investissement. Une demande d'autorisation de travaux en secteur sauvegardé a été adressée à M. L'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont autorisés sous réserve d'utiliser le matériau bois avec des petits bois comme à l'identique. Quatre devis ont été réceptionnés en mairie :

- COCHETON Habitat 41350 Saint-Gervais-la-Forêt pour un montant de 8 426.19 € HT
- TRYBA 41260 La Chaussée-Saint-Victor pour un montant de 11 452.35 € HT
- Jacky GAUTHIER 41120 Monthou-sur-Bièvre pour un montant de 9 065.47 € HT
- GILMAR 41120 Chailles pour un montant de 9 910.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 9 voix Pour, décide de retenir la Sté COCHETON Habitat pour effectuer les travaux de changement d'huissieries en bois au prix de 8 426.19 € HT (8 889.63 € TTC) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.

Point sur les aides et investissements 2017

M. le Maire informe l'assemblée des aides financières attribuées dans le cadre des investissements 2017 :

• Rénovation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- subvention CAF de 23.62% du montant des travaux (aide plafonnée à une attribution de 22 000 €)
- subvention Région Centre de 15 400 €
- subvention Etat au titre de la Dotation Rurale des Territoires Ruraux de 46% du montant des travaux (aide plafonnée à une attribution 44 133 €).

La part restant à charge de la commune ne pouvant être inférieure à 20% du montant facturé, un écrêtage des subventions sera effectué au plafond de 80%. Un prêt à taux à 0% de la CAF vient compléter le financement à hauteur de 16.10% du montant facturé.

• Aménagement de voirie d'entrée de bourg Route d'Onzain :

- subvention de 7.55 % au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice Jacqueline Gourault (aide plafonnée à une attribution de 7000 €)
- subvention de 8000 € au titre des amendes de police (20% d'un plafond de 40 000 € de travaux)
- subvention de 24 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale du Conseil départemental
- prise en charge à 100% de la réfection de la couche d'enrobé par le Conseil départemental (35 000 €)

Le reste à charge HT à la commune est de 107 600 €. L'opération est aidée à 40% par des aides extérieures.

Approbation Convention CAF pour subvention et prêt – Rénovation du Centre d'accueil de loisirs (ALSH)

Délibération N°31/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

M. le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher a pris la décision d'aider la commune à financer les travaux de rénovation du Centre d'accueil de loisirs intercommunal en lui attribuant une subvention de 22 000 € et un prêt de 15 000 € à 0% remboursable sur 5 ans sur la base de l'estimation financière qui lui a été présentée.

Ces aides financières nécessitent la signature d'une convention qui fixe les modalités et les engagements réciproques. Le versement sera réalisé au prorata du montant réel des travaux facturés plafonnés à l'estimation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention et tous documents afférents à cette affaire.

Choix de l'organisme prêteur pour ligne de trésorerie en attente de versement de subventions

Délibération N°32/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

Le différé de versement des subventions et autres aides financières attendues pour financer en partie les investissements 2017 à hauteur de 145 000 € nécessite d'avoir recours à un relais de financement auprès d'une banque. M. le Maire a sollicité trois banques et présente les trois offres reçues :

- la Caisse d'Epargne Loire Centre propose une Ligne de Trésorerie Interactive de 140 000 € sur 12 mois jusqu'au 30 juin 2018 / taux Euribor 1 semaine + 1% de commission (réf Euribor 1 semaine au 11/06/2017 – 0.379%) / aucun montant minimum en demande de tirage / paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office / frais de dossier 300 € prélevé en une fois / commission de non-utilisation de 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts,
- la Banque Postale propose un prêt relais de 140 000 € sur 18 mois au taux fixe de 0.51% ou sur 24 mois au taux fixe de 0.49% / paiement trimestriel des intérêts / commission d'engagement de 400 € / possibilité de remboursement anticipé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts
- le Crédit Agricole propose un prêt relais de 140 000 € sur 24 mois au taux fixe de 0.90% / paiement trimestriel des intérêts / commission d'engagement de 140 € / possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil opte à l'unanimité, pour le choix de mise à disposition pour 12 mois d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de 140 000 € proposée par la Caisse d'Epargne Loire Centre au taux Euribor 1 semaine + 1% de commission et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat d'engagement.

Choix de l'organisme prêteur pour emprunt à long terme destiné à financer les investissements 2017

Délibération N°33/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

Le financement des investissements 2017 nécessite d'avoir recours à un emprunt de 81 000 € inscrit au budget 2017 pour les financer. M. le Maire a sollicité trois banques et présente les trois offres reçues :

- la Caisse d'Epargne Loire Centre propose un prêt à long terme de 81 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1.33 % / échéance trimestrielle constante de 1491.37 € / date de première échéance 30 septembre 2017 / montant des intérêts à payer sur toute la durée du contrat 8482.20 € / commission d'engagement 100 €
- la Banque Postale propose un prêt à long terme de 81 000 € sur 14 ans au taux fixe de 1.26% / échéance trimestrielle constante de 1580.02 € / montant des intérêts à payer sur toute la durée du contrat 7498.13 € / commission d'engagement 250 € OU un prêt à long terme sur 15 ans au taux fixe de 1.32% / échéance trimestrielle constante de 1490.28 € / montant des intérêts à payer sur toute la durée du contrat 8 434.62 € / commission d'engagement 250 €
- le Crédit Agricole propose un prêt à long terme de 81 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1.37% / échéance trimestrielle de 1495.76 € ou échéance annuelle de 6015.21 € au taux fixe de 1.38% / commission de mise en place de 90.00 € dans les 2 cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil opte, à l'unanimité, pour le choix du contrat de prêt de 81 000 € sur 15 ans proposé par la Caisse d'Epargne Loire Centre au taux fixe de 1.33% avec échéance trimestrielle de 1491.37 € et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat d'engagement de ce prêt.

DECISION MODIFICATIVE

Délibération N°34/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement comme indiqué ci-dessous :

Section Investissement

Articles	Recettes	Dépenses	Articles	
16411	-	355.00		
2041582	-	8 000.00	10222	- 3 210.00
2111	-	13 500.00	10226	+ 500.00
2128	-	3 000.00	1321	+
1 133.00				
21312	-	9 809.00	1323	+ 18
000.00				
2132	-	1 700.00	1326	+
3 660.00				
2151	+ 39 371.00		1346	-
30 125.00				
2152	-	2 958.00		
21538	+ 1 343.00			
2158	+ 8 600.00			

2183	-	300.00		
2313	-	18 829.00		
TOTAL	-	9 137.00	TOTAL	- 9 137.00

Section Fonctionnement

Article	Dépenses
022	- 1 635.00
627	+ 400.00
66111	+ 1 235.00

Compte tenu de ces ajustements, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes, au niveau de la section d'investissement à la somme de 392 696.00 €uros et reste inchangé en section de Fonctionnement soit 384 645.61 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour ces ajustements.

Information sur la visite de la Perdrière et de l'Eglise

Suite à l'atelier participatif qui a eu lieu le 19 avril dernier à Mesland dans le cadre de l'instruction du PLUi, Agglopolys a saisi le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du cas de l'état de dégradation de la Grange de la Perdrière. M. le Maire a reçu l'adjointe à l'ABF et une technicienne le 31 mai dernier. Un rapport a été envoyé au propriétaire et une copie remise au maire auquel il est conseillé d'engager une procédure de péril imminent.

Pour mémoire, le maire et le 1^{er} Adjoint se sont déplacés le 24 mai dernier à La Perdrière avec M. Chauvreau, Ingénieur de l'Agence Régionale de la Santé, et ont cosigné un procès-verbal d'infraction aux règles sanitaires dans le cadre de la protection de la source de Monteaux qui a été transmis au Procureur de la République (propriété sise dans le périmètre rapproché).

La visite de l'Eglise a révélé une dégradation de la partie basse du mur intérieur, côté place, avec présence de beaucoup de salpêtre. Les collaboratrices de l'ABF attribuent ce phénomène à l'imperméabilisation de la base du mur extérieur par un trottoir maçonné et préconisent sa suppression pour permettre au mur de « respirer ».

Information sur le classement INAO Chaumont-Rilly en Touraine-Amboise

Suite aux courriers envoyés par les maires et le Syndicat des Producteurs du Touraine – Mesland un compromis a été trouvé avec l'INAO pour ne pénaliser personne. Le territoire de Rilly va être classé en Touraine-Amboise, mais une partie seulement de Chaumont qui lui est contigu le sera. La zone où se trouve le château en est exclue.

Offre d'achat de CEE

Délibération N°35/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'Accueil de loisirs, le Commune a la possibilité de vendre un certificat d'énergie (CEE) à un « obligé ». M. le Maire propos de s'engager avec EDF sur la base d'une offre d'achat de 905 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'offre proposée par EDF et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à cette affaire.

Elargissement de la palette des tarifs de location de la Salle des Associations

Point différé

Fixation du prix de repas de la soirée champêtre du 13 juillet

Délibération N°36/2017 publiée le 03/07/2017 Transmise à la préfecture le 04/07/2017 - Reçue à la préfecture le 07/20

M. le Maire propose :

- que les prix des plateaux repas servis le soir du 13 juillet 2017 au dîner champêtre soient fixés comme suit : repas adulte, 12 ans et plus : 7 €, repas enfant de moins de 12 ans : 4 €
- que les cinq employés communaux puissent bénéficier de la gratuité de leur repas à la réservation
- que l'Association du Comité des fêtes puisse également bénéficier de la gratuité pour deux de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs proposés et donne pouvoir à M. le Maire pour les faire appliquer.

Point d'infos SIVOS

M. le Maire a eu communication du compte-rendu de la dernière réunion du 31 mai du SIVOS. Il y est indiqué que la plage horaire d'ouverture de l'ALSH va s'élargir : ouverture à 7h 00 et fermeture à 18h 45. Il y est précisé également que la suppression des TAP générera une baisse de charges d'environ 6000 € sur l'année scolaire 2017-2018.

Par ailleurs, un dialogue avec le trésorier va permettre une baisse de la participation 2017 des communes. Pour Mesland, cela va représenter une baisse de 6723 € qui va ramener la participation à 90 229 €. Ce qui représente toujours une forte somme (20% d'augmentation par rapport à l'exercice précédent), raison pour laquelle M. le Maire a écrit à Mme la Présidente du SIVOS pour demander une modification des statuts qui permettrait de faire évoluer la clé de répartition des participations entre communes en intégrant une part de 40% au nombre d'habitants ou au potentiel fiscal, alors qu'aujourd'hui la répartition se fait à 100% au nombre d'élèves. Il lui a été répondu par courrier que cette question serait étudiée par le Comité syndical avant le vote du prochain budget.

Questions diverses

Monsieur Dimitri MULTEAU rappelle que la route de Fleuray est en mauvais état et propose de limiter la vitesse, Catherine DAVID propose de mettre un panneau « Chaussée déformée »